

ASSOCIATION DES CONCERTS PASDELOUP

Association Loi 1901

20, rue Dareau
75014 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le 25 juin 2026



**Passionnement
engagé.**

ASSOCIATION DES CONCERTS PASDELOUP

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DES CONCERTS PASDELOUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note figurant au paragraphe 1.2 « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
 - ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,
- applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que les incidences de la première application de ces règlements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des Articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

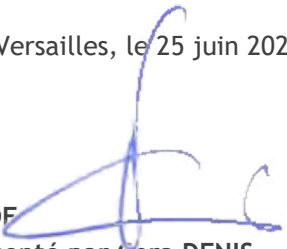
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 25 juin 2026.


BDO IDF
Représenté par Cora DENIS
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	1 323	1 323		
Autres immobilisations incorporelles	66 123	66 123		
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	81 736	80 318	1 418	1 798
Autres immobilisations corporelles	19 869	19 355	513	1 933
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 515		1 515	1 515
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	170 565	167 119	3 446	5 245
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	11 162	11 162		
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	579		579	5 252
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	36 518		36 518	27 182
Charges constatées d'avance	244		244	241
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	580 460		580 460	559 795
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	628 964	11 162	617 802	592 470
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	799 530	178 282	621 248	597 715

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	455 905	426 389
Excédent ou déficit de l'exercice	4 082	29 516
Situation nette	459 987	455 905
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	459 987	455 905
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 834	37 909
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	37 459	39 481
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42 662	51 420
Produits constatés d'avance	16 306	13 000
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	161 261	141 810
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	621 248	597 715

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	214	200
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	459 273	523 793
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	304 408	278 375
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	11 000	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	85	172
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4 605	4 808
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	779 585	807 348
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	85	257
Autres achats et charges externes	303 101	356 791
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	8 950	8 012
Salaires	323 155	294 533
Cotisations sociales	140 225	113 932
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 799	2 557
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6 092	11 413
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	783 406	787 495
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 821	19 853
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 903	9 683
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	7 903	9 683

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	7 903	9 683
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	4 082	29 536
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		20
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-20
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	787 488	817 031
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	783 406	787 515
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4 082	29 516

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	41 000	50 000
Bénévolat	40 000	40 000
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	81 000	90 000
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		50 000
Prestations en nature	41 000	
Personnel bénévole	40 000	40 000
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	81 000	90 000

Annexe

L'association des concerts Padeloup est une association créée en 1861. Elle a pour but de promouvoir la musique symphonique par l'organisation de concerts à Paris et en province.

L'orchestre au complet se compose d'une centaine de musiciens et deux permanents assurent l'administratif. L'association bénéficie de subventions, principalement de la Ville de Paris et de l'Etat.

L'association ne fait pas appel à la générosité du public.

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable et principes comptables

Avant affectation l'exercice clos le 31/12/2025 présente un total bilan avant affectation de 621 248 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 4 082 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 actualisé du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023
- Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point 1.2 indiqué ci dessous.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2. Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association/fondation/fonds de dotation applique le nouveau règlement n°2023-03 de l'Autorité des normes comptables modifiant le règlement ANC 2018-06 en coordination avec le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette première application, analysée comme un changement de méthode comptable, a principalement conduit à des adaptations de présentation des états financiers, sans remise en cause des méthodes d'évaluation antérieurement retenues.

Ces changements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice ni sur les principaux agrégats financiers de l'association, à l'exception des reclassements suivants :

- des charges constatées d'avance au poste Créances ;
- les aides financières aux contrats aidés sont enregistrées au crédit des comptes de rémunération, et non transfert de charges pour 6 981 €. (Néant en N-1)

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1. Faits pertinents de l'exercice affectant les comptes.

A l'exception du changement de méthode comptable précité, aucun événement significatif de l'exercice n'est à signaler.

2.2. Evénements postérieurs à la clôture des comptes.

Néant

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires.

Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Logiciels 3 ans
- Instruments de Musique 5 ans
- Matériel informatique 3 et 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 4 ans
- Autres immobilisations incorporelles - entièrement amorties

Le disque "Offenbach" produit en 2006 : 50 314 €

Le disque "L'ile aux Oiseaux serpents" enregistré en 2017 n'a pu être édité : 15 809 €

3.2. Stocks

La valeur brute des articles comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Le stock comprend des livres et des CD

Au 31 décembre 2025, le stock de disques est évalué à 11 162 €, entièrement déprécié.

3.3. Créances (cf. tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les autres créances sont essentiellement composées :

Fournisseurs : 17 979 euros

Etat TVA : 16 946 euros

3.4. Fonds Propres (cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/12/2024 : 455 905 €uros
- Résultat Exercice au 31/12/2025 : 4 082 €uros
- Fonds propres au 31/12/2025 : 459 987 €uros

Les subventions d'investissement octroyés à l'entité sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2018-06 actualisé du règlement ANC n°2023-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000 ou au résultat d'exploitation, au poste concours publics et subventions d'exploitation

3.5. Provision pour risques et charges

L'exercice n'a donné lieu à la constatation d'aucune provision.

3.7. Contributions volontaires en nature :

- Mise à disposition gratuite de partition : 5 000 euros
- Conseil artistique et juridique: 16 000 euros
- Recherche en musicologie: 12 000 euros
- Composition musicale et arrangements : 8 000 euros

Bénévolat: 40 000 euros

3.7. Dettes (cf. tableau joint)

3.8 Produits constatés d'avance

Les produits d'avance concernent des subventions perçues en 2025 qui seront utilisées au cours du 1er semestre 2026.

3.9. Détails des autres produits et des autres charges

Le poste « autres produits » concerne principalement des provisions prescrites

Le poste « autres charges » concerne principalement des droits d'auteurs pour 4 300 euros

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 9 pour l'exercice contre 6 pour l'exercice précédent.

4.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

Cependant elle bénéficie de l'exonération de la Contribution Economique Territoriale au titre de l'article 1464 A du CGI exonérant les entreprises artistiques et culturelles.

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice s'élève à 161 043 Euros, étant précisé que ce déficit est en grande partie lié à certains produits non imposables.

- Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour la période 2013-2018.
- Fonds de solidarité reçu pendant la période COVID.

4.3. Rémunérations versées à certains dirigeants

Au regard des dispositions de l'article 20 du 23 mai 2006 n°2006-586, nous portons à votre connaissance, qu'aucun des cadres dirigeants n'est rémunéré au delà des dispositions légales.

4.4. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes de 2025 de l'exercice sont de 6 220€ HT.

4.5. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan significatif à la clôture de l'exercice

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés aucun engagement retraite n'est constaté.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	1 323			1 323
Autres immobilisations incorporelles	66 123			66 123
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 446			67 446
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	81 736			81 736
Autres immobilisations corporelles	19 869			19 869
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	101 604			101 604
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 515			1 515
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 515			1 515
TOTAL GÉNÉRAL	170 565			170 565

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	1 323			1 323
Autres immobilisations incorporelles	66 123			66 123
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 446			67 446
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	79 938	380		80 318
Autres immobilisations corporelles	17 936	1 419		19 355
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97 874	1 799		99 674
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	165 320	1 799		167 119

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	1 799		1 799		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	1 799		1 799		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	11 247		85	11 162
Créances clients				
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	11 247		85	11 162
TOTAL GÉNÉRAL	11 247		85	11 162

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	1 515		1 515
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	579	579	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	94	94	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	16 946	16 946	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	19 479	19 479	
Charges constatées d'avance	244	244	
TOTAL	38 857	37 342	1 515
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	64 834	64 834		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	4 507	4 507		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 412	19 412		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	706	706		
Autres impôts, taxes et assimilés	12 833	12 833		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	42 662	42 662		
Produits constatés d'avance	16 306	16 306		
TOTAL	161 261	161 261		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 896	35 986
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	3 203	6 919
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 400
TOTAL	35 099	45 305

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	1 500	976
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 500	976

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2025	31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	16 306	13 000
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		16 306	13 000

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2025	31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	244	241
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		244	241

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics		113 000	160 694		30 714	304 408
Subventions d'exploitation						
Subventions d'investissement						
TOTAL		113 000	160 694		30 714	304 408

Commentaires : néant

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	50 000			50 000
Quotes-parts virées au résultat	-50 000			-50 000

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art.431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	426 389	29 516			455 905
Excédent ou déficit de l'exercice	29 516	-29 516	4 082		4 082
Situation nette	455 905		4 082		459 987
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	455 905		4 082		459 987

Commentaires : néant